



PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

*Les Conseils
de sécurité
des services de l'État
sur la baignade*



2020



pour un été réussi



Sommaire

Page 3 **Au bord de l'eau**
- **Apprentissage**
- **Baignade**
- **Piscine**
- **#CoulePasTonÉté :**

Page 12 **Conseils de Marnais**
- **En résumé**
- **Numéros d'urgence**

Liens utiles :

Ministère des solidarités et de la santé

- **Baignades et activités nautiques**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/baignades>

Ministère de l'intérieur

- **Se baigner sans danger**

<https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-publications/Archives-infographies/Securite-des-biens-et-des-personnes/Securite-des-biens-et-des-personnes/Conseils-pratiques/Se-baigner-sans-danger>

- **Comment prévenir les risques de noyades ?**

<https://www.interieur.gouv.fr/fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/En-famille/Baignades>

DGCCRF

- **Piscines : respectez les exigences de sécurité**

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Piscine-securite>

Ministère des sports

- **plan « Aisance aquatique » Le ministère se mobilise pour lutter contre les noyades**

<http://www.sports.gouv.fr/presse/article/Lancement-du-plan-Aisance-aquatique-Le-ministere-se-mobilise-pour-lutter-contre-les-noyades>

VNF : Une campagne sur les risques de noyade dans les rivières, canaux et fleuves

<https://www.vnf.fr/vnf/dossiers-actualites/coulepastonete-une-campagne-positive-sur-les-risques-de-la-baignade-dans-les-rivieres-canaux-et-fleuves/>



Plan aisance aquatique

AISANCE AQUATIQUE

Au regard de l'augmentation du nombre de noyades accidentelles en France entre 2015 et 2018*, notamment chez les moins de 6 ans, et dans le cadre des nouvelles orientations souhaitées par la Ministre des Sports, Roxana Maracineanu, le ministère des Sports se mobilise pour lutter contre les noyades en lançant le plan « Aisance aquatique ».

Ce dispositif ambitieux et global élaboré avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, et de la Santé, propose une approche rénovée du milieu aquatique et avance des solutions concrètes pour faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge, favoriser l'apprentissage de la natation et, ainsi, mieux prévenir les risques de noyades.

Les grands axes du Plan « Aisance Aquatique » :

- **Un apprentissage massé de la natation**
- **Un tutoriel pour les familles**
- **Harmoniser les étapes de l'apprentissage**
- **Le dispositif « J'apprends à nager »**

Le plan « Aisance aquatique » est renforcé par un nouveau budget de 15 millions d'euros destiné au développement des piscines et notamment des bassins d'apprentissage en particulier dans les territoires carencés.

Retrouvez tous infos sur :

<http://sports.gouv.fr/Aisance-Aquatique/>

* La France a connu un nombre important de noyades accidentelles en 2018 : 1 169 sur la période de juin à août selon les résultats intermédiaires de l'enquête NOYADES 2018 publiés en septembre 2018 par Santé publique France. Chez les moins de 6 ans, les chiffres sont élevés : 332 noyades accidentelles au total soit +84 % par rapport à l'enquête 2015. Parmi les noyades suivies de décès chez les moins de 6 ans, les trois quarts sont survenues en piscine privée. L'ensemble des résultats consolidés seront publiés par Santé publique France en juin 2019.



J'apprends à nager

Chaque enfant qui entre en classe de 6e doit savoir lire, compter, écrire... et nager !

Le dispositif national « J'apprends à Nager » s'inscrit dans le cadre du plan interministériel « Aisance aquatique ».

Il permet aux enfants de découvrir le milieu aquatique et d'y évoluer en toute sécurité.

Il s'adresse principalement aux enfants des quartiers prioritaires et des zones rurales. Ce dispositif vise plusieurs objectifs :

- **appréhender le milieu aquatique dès 4 ans ;**
- **savoir nager à l'entrée en 6e ;**
- **pratiquer des activités aquatiques et nautiques en toute sécurité ;**
- **prévenir les noyades.**



Pour les enfants
de **4 à 12 ans**



Dispositif
GRATUIT

Assurance obligatoire

Nombre de séances

10 x 
1 heure

Tout savoir sur « J'apprends à nager »,
informations et inscriptions sur :

www.sports.gouv.fr/J-apprends-a-nager



POUR LES 4 - 12 ANS

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LES SITES

www.sports.gouv.fr
www.ffnatation.fr





Avant de se mettre à l'eau

- Surveiller vos enfants en permanence, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau. Ne les quittez jamais des yeux.
- Choisir les zones de baignade surveillées, où l'intervention des équipes de secours est plus rapide. Sinon, vérifier que la zone n'est pas dangereuse, la baignade n'est pas interdite.
- S'assurer que les conditions de baignade ne vont pas devenir dangereuses au cours de la journée. Consulter régulièrement les bulletins météo.

3 réflexes pour se baigner sans danger



Choisissez les **zones surveillées de baignade**



Surveillez vos enfants en permanence



Tenez compte de **votre forme physique**

Retrouvez les Conseils pratiques sur :
www.inpes.sante.fr/noyades



Ministères chargés
des Sports, de la Santé
et de la Sécurité



- Attention aux différences brutales de température : après une exposition au soleil, il y a risque d'hydrocution lorsque l'on se baigne. Veillez donc à ne pas vous exposer au soleil excessivement avant la baignade.

- Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, se former aux gestes de premiers secours...

- Eviter les berges abruptes ou glissantes où l'on pourrait facilement tomber et ne pas arriver à sortir de l'eau

Drapeaux de baignade



Baignade surveillée et absence de danger particulier



Baignade dangereuse mais surveillée



Interdiction de se baigner



Pendant la baignade

- Rentrer progressivement dans l'eau en vous aspergeant.
- Ne jamais laisser ses enfants seuls dans l'eau. Se baigner en même temps qu'eux et ne jamais les perdre de vue.
- Se méfier des bouées ou des articles flottants (matelas, bateaux pneumatiques...), ils ne protègent pas de la noyade.
- Tenir compte de votre forme physique : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et ne pas surestimer votre niveau de natation, il est toujours plus difficile de nager en milieu naturel qu'en piscine.
- Equiper ses enfants de brassards ou d'un maillot de bain à flotteurs adapté à sa taille, dès qu'il est à proximité de l'eau.

En cas d'imprévu

- Ne pas lutter contre le courant et les vagues pour ne pas s'épuiser.
- S'allonger sur le dos pour se reposer ou appeler à l'aide.
- Se laisser flotter dans la mesure du possible.
- Eviter de paniquer même lorsque la situation est inhabituelle.

Que faire en cas de noyade ?

Les bons gestes à faire :

▶ Tenter de **sortir la victime de l'eau** sans se mettre en danger soi-même et attirer l'attention d'autres personnes.

▶ **Une fois la victime sortie de l'eau :**

Faire appeler les secours :



15 pour
le Samu



18 pour
les pompiers



▶ Vérifier l'état de conscience de la personne :

• **Elle respire** : la mettre en **position latérale de sécurité** (voir schéma) pour qu'elle ne s'étouffe pas si elle est prise de vomissements.

• **Elle est en arrêt cardiorespiratoire** : pratiquer immédiatement les manœuvres de réanimation.



Au bord de l'eau

Baignade

~ Baignades ~

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



Baignez-vous en même temps que votre enfant, restez toujours avec lui quand il joue au bord de l'eau

OU

Désignez un SEUL ADULTE sachant nager responsable de la surveillance



Ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne



Ne restez pas le regard fixé sur votre téléphone ou votre tablette



Ne vous absentez pas, même quelques instants.




LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

VOUS ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE

ZZZ



FATIGUE et/ou
TENDANCE À S'ENDORMIR



SIGNES RESPIRATOIRES :
TOUX et/ou
ESSOUFFLEMENT et/ou
LÈVRES BLEUES



VOMISSEMENTS

Si votre enfant n'est pas comme d'habitude après plusieurs minutes, et en particulier s'il présente l'un ou plusieurs de ces signes, **il faut rapidement prévenir les secours.**



La noyade dite « sèche », c'est-à-dire sans eau dans les poumons et sans aucun signe d'alerte, n'existe pas.



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :

15 - 18 - 112

Pour plus d'informations 

<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades



~ Baignades ~

ATTENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS !

5 RAPPELS POUR ÉVITER LES NOYADES



Je privilégie les zones de baignade surveillées



Je ne me baigne pas dans les zones interdites à la baignade



Je me mouille la tête, la nuque et le ventre en rentrant PROGRESSIVEMENT dans l'eau



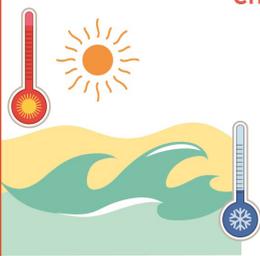
Avant la baignade, j'évite de m'exposer excessivement au soleil



Je ne consomme pas d'alcool avant la baignade

ATTENTION AU CHOC THERMIQUE !

Soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante



Pourquoi ?

Vous risquez un choc thermique : vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

Quels sont les signes d'alerte ?

Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, dérangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

Comment réagir en cas de choc thermique ?

1. Faites des gestes de la main et demandez de l'aide.
2. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous.
3. Si les signes ne disparaissent pas rapidement, appelez les secours.



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :

15 - 18 - 112

Pour plus d'informations

<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades



Coulez pas ton été
de l'État, des Régions et de la France (VNF)

#CoulezPasTonÉté

RIVIÈRES, CANAUX, FLEUVES :
CONNAÎTRE LES RISQUES, C'EST S'AMUSER SANS DANGER

#CoulezPasTonÉté sur les risques de noyade dans les rivières, canaux et fleuves.

Ados et jeunes adultes, premiers concernés !

Les rivières, canaux et fleuves et leurs abords représentent de merveilleux espaces de découverte et de déconnexion ! Mais nos canaux ne sont pas équipés pour la baignade hors des espaces aménagés. Chaque année, plus de 20% des noyades accidentelles ont lieu en cours d'eau ou sur des plans d'eau. Elles représentent 40% des noyades mortelles. Les principales victimes sont des adolescents et jeunes adultes. Saut depuis un pont, baignade à proximité d'une écluse ou d'un barrage, ou encore baignade au bord des berges en zone interdites sont les trois types d'accidents les plus graves. Alors ne restons pas inactifs face à ces situations !

RIVIÈRES, CANAUX, FLEUVES :
CONNAÎTRE LES RISQUES, C'EST S'AMUSER SANS DANGER



**Trop envie
de plonger ?**



STOP !

ROCHERS, FAUSSE PROFONDEUR :
LA SURFACE DE L'EAU CACHE MILLE DANGERS !



RIVIÈRES, CANAUX, FLEUVES :
CONNAÎTRE LES RISQUES, C'EST S'AMUSER SANS DANGER



**Tu penses
que c'est une
piscine ?**



STOP !

**TU RISQUÉ D'ÊTRE COINCÉ
DANS L'ÉCLUSE ET LES COURANTS D'EAU
PEUVENT T'ASPIRER**

Soutenu
par



Pour les sites
de baignade
recommandés,
c'est par ici !



RIVIÈRES, CANAUX, FLEUVES :
CONNAÎTRE LES RISQUES, C'EST S'AMUSER SANS DANGER



Trop envie de te baigner ?



STOP !

UN BATEAU PEUT TE HAPPER
ET LES COURANTS D'EAU PEUVENT T'ASPIRER

Soutenu
par



Pour les sites
de baignade
recommandés,
c'est par ici !





Conseils piscines

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des adultes reste indispensable pour éviter les accidents.

La loi prévoit plusieurs dispositifs de sécurité :

- Les barrières, abris de piscine ou couvertures qui empêchent physiquement l'accès au bassin et sont particulièrement adaptés aux jeunes enfants, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignade.
- Les alarmes sonores qui peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau (alarmes d'immersion) ou de l'approche d'un enfant du bassin (alarmes périmétriques).

Globalement les piscines privées à usage individuel ou collectif (piscines familiales ou réservées à des résidents, les piscines d'hôtels, de campings, de gîtes ruraux...) doivent être équipées d'au moins un des dispositifs de sécurité conformes aux normes, afin de prévenir les risques de noyade, notamment de jeunes enfants :

Barrière :

- Empêcher le passage d'un enfant de moins de 5 ans
- Ne pas provoquer de blessure

Bâche de protection :

- Résister au franchissement d'un adulte
- Empêcher l'immersion involontaire d'un enfant de moins de 5 ans

Structure de type abri :

- Rendre le bassin inaccessible à un enfant de moins de 5 ans
- Ne pas provoquer de blessure

Détection avec sirène :

- Détecter tout franchissement du bassin par un enfant de moins de 5 ans

Pour les dispositifs installés avant 8 juin 2004 il faudra demander une attestation de conformité à un fabricant ou revendeur habilité. La liste des personnes pouvant faire ces contrôles techniques est disponible auprès de Direction Départementale en charge des Territoires (DDT).





Au bord de l'eau

Piscine

Pendant la baignade

Pensez à poser à côté de la piscine une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.

Après la baignade

- Après la baignade, pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité.
- Si vous avez une piscine « en kit » (qui n'est pas enterrée dans le sol), retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.



Dans les piscines publiques

- Surveillez les enfants pour éviter qu'ils se dirigent seuls vers les bassins.
- Accompagnez-les dans l'eau et restez auprès d'eux.
- Informez-vous sur le règlement intérieur de la piscine et respectez-le.
- En cas de problème, prévenez immédiatement le personnel chargé de la surveillance

LE SAVIEZ-VOUS ? **NOYADE** 1^{ère} CAUSE DE MORTALITÉ PAR ACCIDENT DE LA VIE COURANTE CHEZ LES MOINS DE 15 ANS EN FRANCE

Équipez votre piscine

ou assurez-vous que la piscine que vous utilisez dispose :

- de barrières avec portillon fermé, d'abris ou de couverture fonctionnels empêchant l'accès au bassin.
- 📞 d'alarmes sonores en cas d'approche du bassin ou de chute dans l'eau.

Dans tous les cas, ne quittez pas vos enfants des yeux

Évitez tout comportement à risque

- 🍷 Ne consommez pas d'alcool.
- ☀️ Ne vous exposez pas excessivement au soleil.
- 🌊 Rentrez progressivement dans l'eau.



SE Baigner SANS DANGER EN PISCINE

LE SAVIEZ-VOUS ? **15 % DES DÉCÈS** PAR NOYADE ACCIDENTELLE TOUCHENT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS, CHAQUE ANNÉE

Avant la baignade

- 👤 Assurez-vous de votre niveau de pratique. L'adulte responsable doit savoir nager.
- 👶 Équipez vos enfants de brassards adaptés à leur taille et à leur poids.
- 👶 Apprenez aux enfants à nager le plus tôt possible avec des professionnels. Attention à l'aisance apparente de ces derniers dans l'eau.

Pendant la baignade

- 👤 Baignez-vous avec les enfants.
- 📞 Pensez à poser près de la piscine une bouée, une perche et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.
- 🌊 Méfiez-vous des bouées et autres objets flottants ; ils ne protègent pas de la noyade.

Après la baignade

- 👤 Sortez de l'eau tous les jouets flottants pour ne pas tenter les enfants.
- 🔒 Remettez en place les dispositifs de sécurité ; retirez l'échelle des piscines hors sol pour en condamner l'accès.



Les conseils de Marnais

En résumé ...

Choisissez les zones surveillées de baignade et ne quittez pas vos enfants des yeux.

Attention au risque d'hydrocution : ne vous exposez pas au soleil excessivement avant la baignade.

En cas de noyade, tentez de sortir la victime de l'eau sans se mettre en danger, placez la en position latérale de sécurité et appelez le 15 ou le 18.

Hydratez-vous régulièrement, évitez de sortir aux heures les plus chaudes et limitez les efforts physiques. Prenez des nouvelles des personnes âgées ou fragiles.



SE Baigner SANS DANGER EN MILIEU NATUREL (mer, lac, rivière...)

LE SAVIEZ VOUS ? **NOYADE** 1^{ÈRE} CAUSE DE MORTALITÉ PAR ACCIDENT DE LA VIE COURANTE CHEZ LES MOINS DE 15 ANS EN FRANCE

Avant la baignade

Assurez-vous de votre niveau de pratique

-  **Apprenez à nager** avec un professionnel.
-  Souvenez-vous qu'il est plus **difficile de nager en milieu naturel** qu'en piscine.
-  **Ne surestimez jamais vos capacités** physiques. Tenez-compte de votre forme du moment.
-  **Faites reconnaître vos capacités** et celles de vos enfants par un maître nageur sauveteur pour en prendre conscience.

Choisissez les zones de baignade surveillée

-  **Respectez la signalisation** et les consignes des maîtres nageurs sauveteurs.
-  **Restez toujours attentifs aux enfants**, même au bord de l'eau et même si la zone est surveillée.
-  **Équipez vos enfants** de brassards adaptés à leur taille et à leur poids.
- LE SAVIEZ VOUS ?** UN ENFANT PEUT SE NOYER DANS 20 CM D'EAU EN QUELQUES MINUTES.

Évitez tout comportement à risque

-  **Ne consommez pas d'alcool.**
-  **Ne vous exposez pas** excessivement au soleil.
-  **Retenez progressivement** dans l'eau.
-  **Prévenez** quand vous allez vous baigner.

Les conseils de Marnais

Numéros utiles



 **18**
**SAPEURS-
POMPIERS**

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

 **112**
**NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN**

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

**LES NUMÉROS
À CONNAÎTRE
EN CAS D'URGENCE**



LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

 **15**
SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

 **17**
**POLICE
SECOURS**

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

 **114**
**NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES**

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

Réalisation

Bureau Communication Interministérielle

Suivez l'actualité des services de l'Etat en Seine-et-Marne



@Prefet77



www.seine-et-marne.gouv.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information

www.seine-et-marne.gouv.fr/actuweb